
DÉLIBÉRATION DE_2025_006

dix-huit mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VÉLINES sous la Présidence de Michel FRICHOU.

Date de convocation :

Présents : Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Sylvie PELLIZZER représentée par Michel FRICHOU, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF représentée par Hélène DONADIER, Karine LEY représentée par Éric REY, Annie MAIGRE représentée par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE représenté par Cyril BARDE

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 23 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : Compte financier unique - SPANC - CDC MONTAIGNE MONTRAVEL ET GUR 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	39 625,01	0,00	14 788,84	0,00	54 413,85

Date de transmission de l'acte: 17/04/2025
Date de réception de l'AR: 17/04/2025
024-200034197-DE_2025_006-DE
A G E D I

Opérations exercice	13 887,72	0,00	0,00	0,00	13 887,72	0,00
Total	13 887,72	39 625,01	0,00	14 788,84	13 887,72	54 413,85
Résultat de clôture		25 737,29		14 788,84		40 526,13
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	25 737,29	0,00	14 788,84	0,00	40 526,13
Résultat définitif		25 737,29		14 788,84		40 526,13

Le Président se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire réuni et présidé par Michel FRICHOU vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Thierry BOIDÉ pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Michel FRICHOU